



## **Signature de la charte d'engagement entre la DRIEAT Île-de-France et les bureaux d'études**

« Instruire plus vite les dossiers d'autorisation environnementale »

### **Une charte pour de meilleurs dossiers de demande instruits plus vite**

La charte liste les attentes de la DRIEAT dans le cadre de la phase amont et de la phase d'instruction des dossiers.

La charte synthétise les engagements des bureaux d'études signataires. La DRIEAT s'engage alors à publier annuellement la liste sur son site internet.

Les engagements sont rappelés ci-après :

### **Préparer la constitution du dossier et profiter d'un échange constructif avec les services instructeurs : la phase amont**

- Échanger avec les services instructeurs suffisamment tôt avant le dépôt de la demande pour identifier conjointement les enjeux du projet et l'adapter en conséquence
- Constituer son dossier de demande à partir des outils et des guides mis à disposition sur le site Internet de la DRIEAT
- Anticiper la procédure d'évaluation environnementale
- Hiérarchiser les enjeux associés au projet pour alléger les dossiers et se focaliser sur les points importants
- Anticiper l'articulation avec les procédures d'urbanisme
- Déposer les demandes environnementales (y compris les dossiers de déclaration loi sur l'eau) avant ou concomitamment aux demandes d'urbanisme
- S'appuyer sur les outils, les canevas, les doctrines et les guides de la DRIEAT pour la réalisation des études et soigner la présentation et la justification des résultats

### **Faciliter l'instruction du dossier**

- Rendre les compléments apportés dans le dossier suite à une demande du service instructeur lisibles et rapidement accessibles
- Proposer au service instructeur les prescriptions à appliquer au projet

### Suivi de la charte

- Organiser une fois par an une réunion d'échanges et d'information
- Valoriser les signataires de la charte
- Diffuser les actualités aux signataires de la charte

Les signataires s'engagent à faire connaître la charte au sein de leur entité pour en assurer la bonne mise en œuvre.

Reconnaissant et approuvant ce qui précède, avec notre signature, nous adhérons à la charte.

Nous communiquons une adresse mail de contact : \_\_\_\_\_

Fait à Vincennes, le \_\_\_\_20\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_20\_\_